



BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 1 - Mois de décembre 2025 et janvier 2026

Editorial

Editorial
p. 1

Négociations multilatérales
p. 3

Négociations plurilatérales
p. 5

Examens de politique commerciale
p. 6

Développement durable
p. 7

Commerce des services
p. 9

Commerce des marchandises
p. 10

Autres activités de la France
p. 10

Rapport
p. 11

Calendrier de l'OMC
p. 12

Une OMC renouvelée pour un commerce mondial plus juste

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) traverse une zone de turbulences inédite. Créée en 1995 pour fixer les règles du jeu du commerce international, l'institution semble aujourd'hui déphasée par rapport aux réalités du XXI^e siècle. Face à ce constat, l'OMC doit être réformée. L'Union européenne a soumis une proposition ambitieuse. L'objectif est clair : moderniser l'organisation pour éviter qu'elle ne devienne marginalisée dans un monde marqué par les tensions géopolitiques, les dépendances excessives et le protectionnisme.

La vision européenne repose sur trois piliers fondamentaux qui servent de boussole à cette transformation : Prévisibilité, Equité et Flexibilité.

La Prévisibilité : malgré ses dysfonctionnements, l'OMC reste cruciale en offrant un cadre prévisible pour le commerce mondial grâce à ses règles de base et ses mécanismes de transparence. Ses outils permettent un dialogue constructif et aident à résoudre les tensions entre Membres et ils doivent être renforcés. Il est également vital de retrouver un système de règlement des différends fonctionnel, à même de garantir équité et stabilité, évitant les mesures unilatérales et les risques d'escalade.

L'Équité : le monde de 2026 n'est plus celui de 1995. À l'époque, certaines économies aujourd'hui dominantes étaient considérées comme "émergeantes". Elles bénéficient encore de flexibilités qui ne correspondent plus à leur puissance actuelle. Cette situation crée un sentiment d'injustice. L'UE propose donc de rééquilibrer les droits et les devoirs de chacun. Il s'agit de garantir des conditions de **concurrence équitable** (le fameux level playing field), notamment en encadrant mieux les subventions publiques opaques qui faussent le marché mondial.

La Flexibilité : l'OMC, qui fonctionne selon la règle du consensus, doit sortir de l'immobilisme. Avec 166 membres aux intérêts divergents, le consensus tel que pratiqué à l'OMC mène souvent à la paralysie. L'Europe suggère plus d'agilité pour les

décisions qui concernent tous les Membres et de faciliter les négociations **plurilatérales**. Cela permettrait à des groupes de pays volontaires d'avancer sur des sujets spécifiques sans être bloqués par une minorité, tout en laissant la porte ouverte à ceux qui souhaiteraient les rejoindre.

La réforme de l'OMC doit apporter une réponse aux défis contemporains.

Au-delà de la structure, c'est le contenu-même des règles qui doit évoluer, les enjeux actuels étant largement absents des logiciels de l'OMC. C'est le cas notamment du **numérique** que ce soit sur l'encadrement des flux de données ou le commerce en ligne ; du **climat** sur les moyens d'aligner les règles commerciales avec les objectifs environnementaux pour que le commerce devienne un levier de la transition écologique ou encore du **développement** pour lequel il faut abandonner l'approche "taille unique" pour permettre un accompagnement sur mesure aux pays vulnérables.

L'apport de l'Union européenne est une vision à long terme.

Cette proposition européenne n'est pas une simple révision technique ; c'est un projet politique à long terme pour préserver un système ouvert et prévisible. Dans un contexte où les chaînes d'approvisionnement se tendent, une OMC efficace est le dernier rempart contre la loi du plus fort. En amont de la prochaine Conférence ministérielle, l'UE trace une voie pour que le commerce mondial redevienne un facteur de stabilité et de prospérité partagée.

Emmanuelle IVANOV-DURAND
Déléguée Permanente

Négociations Multilatérales

Conseil général – 16, 17 et 18 décembre 2025

L'objectif du dernier Conseil général de l'année 2025 était de poser les bases de travail de la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra à Yaoundé du 26 au 29 mars prochains. Si des incertitudes demeurent sur les sujets qui pourraient faire l'objet d'une décision (notamment les demandes techniques des pays en développement, une déclaration sur l'agriculture, le moratoire des droits de douane sur le commerce électronique), celle-ci sera avant tout centrée sur la réforme de l'organisation, que tous les Membres appellent maintenant de leurs vœux. Dans son rapport soumis aux Membres, le facilitateur des discussions sur la réforme, l'ambassadeur Petter Ølberg est revenu sur les trois axes de gouvernance, équité et enjeux contemporains définis au début du processus. Il a rendu compte des discussions qui se sont tenues sur les trois domaines discutés : prise de décision, développement et traitement spécial et différencié (TSD) ainsi que les conditions de concurrence équitable. **Il a noté des progrès malgré des divergences qui demeurent importantes dans les trois domaines abordés.** Avec de notables exceptions, les positions entre Membres restent en effet largement opposées : pratique stricte ou flexible du consensus pour la prise de décision ; renforcement du TSD tel qu'il existe ou adaptation de cet outil en fonction des besoins ; priorité sur la relance des négociations sur les subventions agricoles ou sur la nécessité de nouvelles règles sur les subventions industrielles, etc

A trois mois de la Conférence ministérielle de Yaoundé, la directrice générale, en tant que présidente du Comité des négociations commerciales (TNC) a présenté des recommandations en vue de la Conférence.

Dans le domaine des négociations sur l'**agriculture**, malgré un fort intérêt politique qui s'est traduit par le dépôt de plusieurs propositions, aucun texte consensuel n'est prêt. Les Membres devront resserrer les soumissions existantes pour parvenir à leur consolidation à Genève.

Concernant les subventions à la **pêche**, la priorité est la ratification complète de l'accord à la CM14. De nombreux Membres souhaitent également un signal politique des ministres pour reprendre les négociations.

Pour les propositions spécifiques du **G90**, le Conseil général a rejeté le projet de décision sur le TSD dans les accords SPS et OTC ainsi que sur l'article 66.2 des ADPIC mais plusieurs Membres souhaitent présenter aux ministres un rapport d'avancement et poursuivre les discussions. Il en va de même dans le **domaine des services**, aucun aboutissement n'est anticipé, mais le travail se poursuit conformément au mandat de relance décidé à la CM13, avec transmission d'un rapport d'avancement.

La question de la prolongation du **moratoire sur les droits de douane sur le commerce électronique** demeure clivante. La majorité des Membres souhaitent son renouvellement, au moins jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle, d'autres sa pérennisation, certains s'opposent résolument à ce qu'ils considèrent comme une restriction importante de leur policy space.

Le Conseil général n'a pas réuni le consensus pour intégrer au cadre juridique de l'OMC l'accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (128 co-parrains) ni l'accord plurilatéral sur le commerce électronique (72 co-parrains).

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Organe de règlement des différends (ORD) – 19 décembre 2025

Dans l'affaire **DS600 - UE et certains États membres — Huile de palme (Malaisie)**, l'Indonésie s'est plainte du statu quo insistant sur le fait qu'aucune avancée n'avait été enregistrée. L'UE a souligné qu'elle avait présenté son 1^{er} rapport de situation après 6 mois puis des rapports de situation régulièrement et indiqué précisément les étapes de procédure interne incompressibles.

Dans l'affaire **DS577 - Etats-Unis – Olives mûres (UE)**, art. 22.6, l'ORD a accordé à l'UE le droit de suspendre des concessions aux Etats-Unis dans les limites de la décision arbitrale.

A l'occasion de la **93^e proposition de la Colombie sur le renouvellement des membres de l'Organe d'appel**, les Etats-Unis ont déploré la répétition de ce point à l'ordre du jour en soulignant qu'ils souhaitaient un système de règlement des différends viable et souhaitaient pour cela une attitude constructive de la part des Membres.

Dans l'affaire **DS571 - Colombie — Frites congelées (UE)**, la Colombie a indiqué qu'elle éliminerait tout élément de sa législation incompatible avec le Rapport du Groupe spécial établi au titre de l'article 21:5 du Mémorandum d'accord distribué le 23 octobre 2025.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Organe de règlement des différends (ORD) – 27 janvier 2026

Concernant la **mise en œuvre la mise en œuvre des rapports**, l'UE a fait un point d'étape dans l'affaire **DS600 UE - Huile de palme (Malaisie)** mentionnant le processus législatif en cours.

Dans l'affaire **DS591 Colombie – Frites congelées**, la Colombie a souligné avoir lancé la procédure admirative en novembre 2025 pour se conformer à la décision des arbitres du MPIA. Soulignant qu'il s'agissait de la dernière ligne droite de la mise en œuvre, la Colombie a assuré qu'elle serait opérationnelle d'ici mars 2026, conformément à la date indiquée dans la décision.

Dans l'affaire **DS642 Inde – Secteurs de l'automobile et des énergies renouvelables, la Chine a fait part à l'ORD de sa demande d'établissement d'un groupe spécial, envoyée le 15 janvier dernier**.

Pour mémoire, la Chine avait demandé l'ouverture de consultation le 15 octobre. Celles-ci n'ont pas permis de régler le différend. Selon la Chine, les mesures d'incitation à la production nationale dans plusieurs secteurs sont discriminatoires et contraires au traitement national et aux règles relatives aux subventions. L'Inde a indiqué la conformité de ces mesures et ne pas être en mesure d'accepter la demande chinoise mais reste ouverte à un dialogue constructif.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Conseil du commerce des services en session extraordinaire – 8 décembre 2025

Les membres du Conseil ont examiné la communication d'un groupe de Membres, qui propose de lancer un exercice de bilan des engagements en matière de services pris dans les accords commerciaux régionaux. Cet exercice permettrait d'identifier les tendances, bonnes pratiques et enseignements utiles pour le cadre multilatéral de l'OMC, en particulier pour renforcer la participation des pays en développement et des PMA conformément aux articles IV et XIX de l'AGCS. Cet exercice viserait à offrir aux Membres une base factuelle sur laquelle ils pourraient discuter.

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire – 8 décembre 2025 et 30 janvier 2026

Dans la perspective de la 14^e conférence ministérielle, **six propositions de déclaration ministérielle à caractère général** ont été déposées par **le Brésil, la Jamaïque, l'Indonésie, le groupe des PMA et le groupe des pays africains** (ce groupe a complété sa proposition initiale par un second texte, se présentant comme la synthèse des projets). Les pays du Mercosur (Argentine, Paraguay, Uruguay, Brésil) ont introduit **une proposition sur l'accès au marché**. Le C4+ (Bénin, Mali, Burkina Faso, Tchad et la Côte d'Ivoire) a présenté **une proposition sur le coton** (commerce et développement).

Les propositions à caractère général visent à réaffirmer les enjeux et priorités de la négociation agricole à l'OMC ainsi que l'engagement des Membres à poursuivre les efforts. Plusieurs propositions précisent la méthode de travail et fixent **des jalons pour les travaux après la 14^e conférence ministérielle, en vue de résultats à la CM15**. Cinq propositions placent la **sécurité alimentaire mondiale au cœur des enjeux**.

Le président ne prévoit pas de proposer un texte de synthèse. Les Membres à l'origine des propositions sont encouragés à se rapprocher les uns des autres pour faire converger les propositions.

Prochaine réunion : fin février (à confirmer)

maria.cosme@dgtrésor.gouv.fr

Négociations Plurilatérales

Réunion des participants à l'accord plurilatéral sur la réglementation intérieure dans le domaine des services – 8 décembre 2025

Le Secrétariat a présenté le nouveau Manuel qu'il a conçu conjointement avec la Banque mondiale sur les bonnes pratiques réglementaires, qui vise à fournir aux décideurs publics et aux autorités de régulation des orientations concrètes pour réformer les cadres réglementaires applicables au commerce des services, afin de les rendre plus transparents, prévisibles et efficaces, tout en préservant les objectifs légitimes de politique publique. Les Membres ont également fait le point sur l'entrée en vigueur des disciplines de l'accord par certains Participants.

emmanuel.krausz@dgtrésor.gouv.fr

Réunion des participants à l'accord sur la facilitation des investissements pour le développement – 20 janvier 2026

Les Participants à l'initiative se sont félicités que l'accord bénéficie d'un soutien de plus en plus important parmi les membres de l'OMC, soutien particulièrement visible lors du Conseil général de décembre. Les Membres ont discuté de la valorisation de l'initiative lors de la CM14, par exemple par

l'organisation d'un événement de haut niveau en marge de la Conférence. Les Participants poursuivent leur effort visant à l'incorporation de l'Accord dans le corpus juridique de l'OMC.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique – 28 janvier 2026

Les Membres ont discuté les deux propositions qui sont pour l'instant présentées pour la CM14 pour décider de la suite du programme de travail sur le commerce électronique ainsi que le moratoire gelant les droits de douane sur les transmissions électroniques. La première proposition de décision consiste à reconduire le moratoire jusqu'à la 15^e Conférence Ministérielle et à renforcer le programme de travail et ses composantes développement. L'autre proposition de décision propose l'établissement d'un moratoire permanent, sans mentionner ni le programme de travail ni son contenu. Les Membres ont exprimé leurs positions respectives sur chacune des deux communications.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Examens de politique commerciale

Tunisie – 25 et 27 novembre 2025

La Tunisie a réalisé son quatrième examen de politique commerciale, le dernier datant de 2016. Lors de la séance, les Membres ont souligné la relative résilience de l'économie tunisienne face aux difficultés rencontrées, qu'il s'agisse de la pandémie de COVID-19 ou des défis structurels persistants. La Tunisie figure parmi les économies les plus diversifiées d'Afrique du Nord. Si les services constituent un pilier majeur de l'économie tunisienne, l'agriculture, l'exploitation minière et l'industrie manufacturière restent également des secteurs de poids.

Les Membres ont également invité la Tunisie à poursuivre ses réformes en vue d'améliorer le climat des affaires et des investissements. Plusieurs réformes institutionnelles et économiques en cours ont été reconnues et encouragées, notamment l'adoption de la stratégie « Vision Tunisie 2035 ».

Enfin, les Membres ont appelé la Tunisie à rejoindre les initiatives et accords plurilatéraux, et en particulier à finaliser la ratification de l'Accord sur les subventions à la pêche.

corentin.carriou@dgtresor.gouv.fr

Thaïlande – 1^{er} et 3 décembre 2025

Au cours de la période sous examen, entre 2020 et 2024, une croissance annuelle moyenne de 2,2% a été enregistrée (la Thaïlande est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure).

Après la pandémie, le commerce a été un moteur important de la reprise comme en témoigne le ratio du commerce au PIB de près de 137% en 2024. Le pays est le premier exportateur mondial de caoutchouc et de thon en conserve et figure parmi les principaux exportateurs de plusieurs produits alimentaires et agricoles, notamment le riz, la volaille et le sucre.

Lors de sa déclaration, l'Union européenne a indiqué être le quatrième partenaire commercial de la Thaïlande et la Thaïlande est l'une des destinations les plus importantes pour les investissements européens au sein de l'ASEAN. Les relations bilatérales se sont approfondies avec la signature et le

début de l'application de l'Accord de partenariat et de coopération et la relance des négociations d'un accord de libre-échange.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Vanuatu – 10 et 12 décembre

En tant que petite économie insulaire (classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure), le Vanuatu est très exposé aux chocs extérieurs, y compris les catastrophes naturelles.

Le secteur des services est le plus important de l'économie du Vanuatu et représente près de 65% du PIB, devant l'agriculture à 27%. Au cours de la période sous examen, le Vanuatu a axé ses politiques commerciales sur le renforcement de la résilience, la diversification et la croissance inclusive.

L'Union européenne a félicité le Vanuatu pour sa sortie du statut de pays les moins avancés (PMA) en décembre 2020. Elle a également salué les progrès réalisés en matière de facilitation des échanges et sa Stratégie de promotion des investissements 2026-2030. Elle a également salué le Vanuatu pour son engagement dans le cadre l'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement, l'a encouragé à ratifier l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche et à rejoindre l'Accord sur le commerce électronique.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Développement durable

Comité de facilitation des échanges – du 1^{er} au 3 décembre 2025

Le taux de mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges est de 85,3% tous pays confondus (84,6% en juin dernier), et 62,2% pour les PMA. 59 Membres se sont engagés à mettre en œuvre 250 mesures de catégorie C en 2025-2026.

La journée dédiée à l'assistance technique a permis de mettre en relation donateurs et bénéficiaires et d'alerter sur le nombre de mesures de catégories C nécessitant une assistance technique qu'il reste à mettre en œuvre. Les besoins des pays en développement pour une mise en œuvre complète de l'accord sont encore importants. Selon une enquête menée par le Mécanisme pour l'accord sur la facilitation des échanges (TFAF) en 2025, il resterait 17 Membres qui n'avaient pas de partenaire de développement actif. 9 de ces 17 Membres sont des PMA, et 13 d'entre eux sont francophones. Trois Membres sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et cinq sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité commerce et environnement - Session interactive – Cadre de transparence sur les méthodologies de calcul des émissions carbone – 5 décembre 2025 et 29 janvier 2026

Les Membres ont de nouveau discuté, sur la base d'une communication du Japon, d'un cadre de transparence portant sur les méthodologies de calcul des émissions carbone. L'Australie s'est essayée à utiliser le cadre de transparence et d'autres pays devraient suivre son exemple au cours du premier semestre.

Ce cadre reste volontaire et non contraignant et devrait encore faire l'objet d'ajustements.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) – 8 décembre 2025 et 28 janvier 2026

Les Membres poursuivent leur négociation dans la perspective de pouvoir présenter, lors de la CM14, plusieurs documents, résultats des travaux du TESSD depuis la dernière ministérielle.

Une déclaration des coordinateurs, un document de bilan et perspective du TESSD et 5 documents techniques portant sur les biens et services environnementaux, sur l'économie circulaire, sur les subventions et sur la cartographie des politiques climatiques liées au commerce devraient être présentés en marge de la CM14.

Une enquête sera ouverte sous peu pour identifier les thèmes prioritaires sur lesquels pourraient porter les travaux du TESSD après la CM14. Les Membres ont reconnu le rôle d'incubateur du TESSD et se sont dits prêts à poursuivre leur engagement.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Cérémonie de clôture des FIMIP – 8 décembre 2025

La promotion 2025 du programme franco-irlandais pour les missions (FIMIP) a assisté, avec une certaine émotion, à la cérémonie de clôture de leur formation, après 10 mois passés à Genève. Ces fonctionnaires de pays en développement et pays les moins avancés ont depuis lors repris leur fonction au sein de leur administration respective, davantage formés aux politiques commerciales et prêts à agir pour mieux intégrer les enjeux commerciaux dans les politiques nationales et participer à la négociation multilatérale en lien avec l'OMC. Nous leur souhaitons plein succès dans la poursuite de leur carrière.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr



Groupe informel commerce et genre –10 décembre 2025

Plusieurs documents attendus pour la CM14 ont été discutés en séance : un projet de déclaration, un projet de programme de travail et un projet de recueil sur les femmes et l'économie numérique qui pourrait faire l'objet d'un lancement lors de la CM14.

Ces documents sont toujours en phase de négociation.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr

Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (DPP) - 27 janvier 2026

Un Dialogue sur les plastiques s'est tenu à l'OMC, essentiellement consacré à l'analyse d'un projet de déclaration à présenter en marge de la 14^eConférence ministérielle qui vise à rappeler les travaux et progrès réalisés jusqu'à présent au sein du DPP, et fixer les axes de travail à venir (dont ceux sur la traçabilité des flux, les plastiques à usage unique, les substituts et produits de remplacement, l'assistance technique, les technologies et l'innovation).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr

Commerce des services

Semaine du « commerce des services » - du 8 au 12 décembre 2025

Dans le cadre du Comité du commerce des services financiers réuni le 10 décembre 2025, la communication sur le thème des envois de fonds pour le développement, a été à nouveau présentée et est soutenue désormais par plusieurs pays,. Dans l'optique de la CM14, elle visait obtenir un mandat ministériel afin que l'OMC puisse mettre en œuvre des actions concrètes dans le sens du renforcement de la coopération multilatérale et le soutien de la dynamique des flux de transfert de fonds en faveur du développement, soulignant l'impact encore inexploité sur le développement durable.

Dans le cadre du Comité des engagements spécifiques réuni le 10 décembre 2025, les Membres ont examiné deux communications relatives à la classification des services environnementaux. La première fournit une analyse comparative des principales listes existantes de services environnementaux et met en évidence leurs convergences, divergences, périmètres sectoriels et tendances émergentes en matière de classification. La seconde dresse un état des lieux des travaux de l'OMC et d'organisations statistiques sur la classification des services environnementaux, plaident pour une approche fondée sur les finalités environnementales (CEP) et propose des pistes pour converger vers un cadre commun.

Dans le cadre du Conseil du commerce des services réuni le 12 décembre 2025, un document proposant des éléments pour une déclaration ministérielle sur le commerce des services a été présenté. La déclaration mentionne notamment les bonnes pratiques réglementaires en rapport avec l'accord plurilatéral sur la réglementation intérieure des services, l'importance de l'assistance technique et la dérogation concernant le traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés. Une communication sur la facilitation de la reconnaissance des qualifications professionnelles par la mise en œuvre effective de l'article VII de l'AGCS a également

été présentée. Les Membres sont revenus sur la session thématique sur les services environnementaux et le développement durable, lors de laquelle certains ont présenté leurs politiques nationales en la matière ainsi que des représentants d'autres organisations internationales.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Commerce des marchandises

Session thématique du Comité de l'accès au marché – 27 janvier 2026

Une séance thématique s'est tenue dans le cadre de la réunion informelle du **Comité de l'accès aux marchés, consacrée au rôle du Système harmonisé (SH) dans la facilitation du commerce des produits menstruels**. Les discussions ont porté sur la manière dont l'OMC peut contribuer à faciliter le commerce de ces produits essentiels. À cet égard, il a été souligné que la classification actuelle du SH pose plusieurs difficultés : le classement repose principalement sur la matière utilisée, il n'existe pas de distinction claire entre produits à usage unique et produits réutilisables, certains produits non absorbants sont classés sous d'autres positions tarifaires, ce qui complique la collecte et l'analyse des données commerciales. Plusieurs participants ont ainsi proposé une révision du code du Système harmonisé, avec la création de sous-catégories spécifiques, notamment pour différencier les produits réutilisables et à usage unique. Une telle révision permettrait une plus grande transparence pour les acteurs privés, une meilleure disponibilité des données et, à terme, une amélioration de la qualité des produits proposés aux consommatrices.

emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Autres activités de la France

Groupe des ambassadeurs francophones - OIF - Discussion avec la DG de l'OMC pour préparer la CM14 - 4 décembre 2025

La Directrice générale de l'OMC, s'exprimant devant les membres du Groupe des Ambassadeurs Francophones de Genève à l'invitation de la France et du Cameroun, a appelé les délégations à l'unité avant la 14^e Conférence ministérielle (CM14) de Yaoundé et plaidé pour une OMC réformée.

Elle a identifié quelques résultats atteignables dans le champ de la sécurité alimentaire, du commerce électronique, de la relance des négociations sur les subventions à la pêche et de la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID). Elle a appelé les pays francophones à rejoindre l'AFID et l'Accord d'arbitrage provisoire multipartite (MPIA).

Les pays africains francophones ont également restitué les résultats de l'atelier de Yaoundé qui s'est déroulé au printemps 2025 pour préparer la CM14.



stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Groupe des ambassadeurs francophones – OIF – Promotion de l'AMPA – 27 janvier 2026

Dans le cadre de la commission commerce et développement durable coordonnée par la France et le Cameroun, une séquence a été organisée pour faire la promotion de l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA) et pour inviter les pays francophones, notamment africains, à en faire partie.

Cette séance, en français, a permis de recueillir les propos du Vietnam et du Royaume-Uni qui ont fait part de leur réflexion qui ont précédé leur entrée à l'AMPA. Puis l'Union européenne et la Colombie ont fait part de leur expérience dans le cadre d'une affaire contentieuse spécifique.

Nous remercions les Délégations permanentes du Canada et de la Suisse qui sont à l'initiative de cette séance.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Rapports

Présentation du rapport sur les chaînes de valeur mondiales – 15 décembre 2025

La Directrice Générale de l'OMC a présenté le Rapport 2025 sur le développement des chaînes de valeur mondiales. Le rapport analyse les tendances et les évolutions des chaînes de valeur mondiales des dernières années. Il met par exemple en évidence que les chaînes de valeur mondiales se reconfigurent sous l'effet des transitions technologique et écologique, ainsi que des impératifs de sécurité économique. Le rapport explique le phénomène de régionalisation des chaînes de valeur dans le cadre des tensions commerciales depuis 2025. De plus, l'accès au financement constitue un facteur déterminant de l'intégration des entreprises aux chaînes de valeur, en particulier pour les PME des pays en développement. Enfin, la montée en puissance des politiques industrielles renforce le besoin

d'une meilleure coordination internationale en la matière. Le rapport est disponible directement sur le site de l'OMC : <https://lnkd.in/dBGB-USq>
emmanuel.krausz@dgtresor.gouv.fr

Calendrier

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC](#)

Autres réunions et événements

Les candidatures pour les Prix mondiaux de l'OMPI sont ouvertes ! Start-ups et PME innovantes, vous pouvez candidater aux Prix mondiaux de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) avant le 31 mars afin de bénéficier d'une visibilité internationale, d'un accompagnement stratégique personnalisé et d'un accès à un réseau mondial d'experts.



Les prix seront remis aux lauréats à Genève à l'occasion des Assemblées générales de l'OMPI en juillet 2026.

Plus d'informations sur <https://www.wipo.int/fr/web/awards/global>

La direction générale du Trésor présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND - Diffusion : Jeanne Madeleine EBIMBE MBONGUE
Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

S'abonner/Se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr